



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

divorce

Question écrite n° 29053

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la proposition de la Commission Guinchard de l'évolution du statut des juges de proximité en matière familiale. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur cette suggestion et le cas échéant lui indiquer dans quels délais cette mesure sera mise en oeuvre.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle considère avec intérêt la proposition, formulée par la commission présidée par M. le recteur Serge Guinchard, d'évolution du statut des juges de proximité. Cette commission a préconisé la suppression de la juridiction de proximité et l'intégration des juges de proximité dans les tribunaux de grande instance pour être affectés, en fonction de leurs compétences, en qualité de juges de police, d'assesseurs aux audiences correctionnelles ou civiles ou se voir déléguer certaines activités, notamment les mesures civiles d'instruction, les injonctions de payer et le contrôle des comptes de gestion en matière de mesure de protection des majeurs. La Chancellerie étudie par conséquent la suite qui peut être donnée à cette préconisation.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29053

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6685

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6644